

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE
L'EDUCATION CIVIQUE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE
SERVICE DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS
AND CIVIC EDUCATION
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET,
EQUIPMENT AND MAINTENANCE
SERVICE OF CONTRACTS

DECISION N° 00012/D/MINJEC/SG/DAG/SDBMM/SM/2023 DU 28 AVR 2023

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION
N°04/DC/MINJEC/CIPM/2023 DU 17 MARS 2023 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL DE
SONORISATION DES SALLES DE REUNION AU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION
CIVIQUE.

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
Vu la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
Vu la loi 2022/020 du 27 Décembre 2022 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
Vu le décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret N°2012/565 du 28 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique ;
Vu le décret N°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu la circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés, pour l'exercice 2023.

Considérant l'avis de demande de cotation N°04/DC/MINJEC/CIPM/2023 du 17 mars 2023 pour l'acquisition du matériel de sonorisation des salles de réunion au Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique ;
Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés ;

DECIDE :

Article 1^{er} L'entreprise ci-après désignée est déclarée adjudicataire de la lettre-commande relative à la demande de cotation sus visée :

NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE	MONTANT TTC (EN FCFA)	LIEU D'EXECUTION	DELAI D'EXECUTION
GROUPEMENT HEAVEN BUSINESS GROUP SARL & BURELEC Tél : 699 44 00 32/674 04 83 79	19 986 300	Bâtiment siège du MINJEC sis au Centre Administratif de Yaoundé	six (06) semaines

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CIPM/MINJEC
- Intéressé
- Affichage
- Archives/Chrono

